

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 3 février 2020.

Sont présents : M. Claude Deblois, conseiller siège 2 M. Christian Bégin, conseiller siège 1
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h00)

2020-02-17 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2020-02-18 **3 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de janvier 2020 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 1ere période de question

5 Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

6 Législation

2020-02-19 **6.1 Adoption et modification du règlement concernant les animaux 515-2013-3**

Attendu que la municipalité doit modifier le règlement concernant les animaux 515-2013-2;

Attendu qu'une présentation et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenu le 13 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

Que l'article 5 paragraphe d) soit modifié par ce qui suit :

Le coût de la licence est de :

25 \$ pour chaque chien, 15 \$, lorsque stérilisé;

25 \$ pour un chat. Dans le cas d'un chat stérilisé, le renouvellement est sans frais pour les années subséquentes.

Ce montant est indivisible, non remboursable et non transférable.

Que l'article 6 soit modifié par ce qui suit :

Nul ne peut garder plus de deux (2) chiens et deux (2) chats par logement à l'exception des entreprises légalement constituées qui pour des fins d'affaires doivent déroger à cette règle. Par exemple; cliniques vétérinaires, animaleries et chenils.

Nonobstant cet article, le gardien d'une chienne qui met bas, peut conserver les animaux issus de cette mise bas pour une période n'excédant pas 90 jours.

Les propriétaires qui auront une licence pour chacun de leurs animaux en date du renouvellement 2020 conserveront un droit de garde.

Les présentes modifications au règlement entrent en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2020-02-20 **6.2 Étude au MTQ pour la visibilité de la sortie du stationnement**

Considérant que le 120, boulevard Canam Sud (Route 204) éprouve des difficultés avec les poids lourds qui se stationnent devant son entrée principale ;

Considérant que les clients du commerce ont rencontré une problématique à la sortie du stationnement ainsi qu'un manque de sécurité puisque la visibilité est obstruée à l'occasion par les camions ;

Considérant que le propriétaire dépose une demande de support auprès de la Municipalité afin de déposer une requête au Ministère du Transport du Québec;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'appuyer la demande et de déposer une requête auprès du Ministère du Transport du Québec ;

Que soit analysée la configuration actuelle de l'ouverture du stationnement en considération avec le stationnement de poids lourds au bord du boulevard Canam Sud (Route 204);

Qu'une recommandation soit faite par le Ministère du Transport du Québec.

Adopté à l'unanimité

2020-02-21 **6.3 Protocole d'entente intermunicipal – partage ressource eau potable et eaux usées**

Attendu qu'il y a regroupement de partage de ressource de gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées suite à l'obtention d'une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce se porte municipalité fiduciaire relative au protocole d'entente intermunicipal;

Attendu que la Municipalité de Saint-Philibert, de Saint-Théophile et de Saint-Robert-Bellarmin se portent organismes participants;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil accepte l'entente relative à la gestion de l'eau potable et de la distribution des eaux usées telle que développée par les directrices générales;

Que Monsieur Alain Quirion, maire et Madame Erika Ouellet, directrice générale sont autorisés à signer la présente entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2020-02-22 **6.4 Dépôt du rapport 2019 Schéma de couverture de risque**

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

Attendu que l'onglet PMO (réalisation et justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC Beauce-Sartigan;

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2019 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce adopte la partie du rapport annuel 2019 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Beauce-Sartigan qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

7 Trésorerie

2020-02-23 **7.1 Approbaton des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2020-02-23;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 91 035.52 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2020-02-24 **7.2 Dépôt projet PAFIR**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de Beauce autorise l'Aréna Marcel Dutil inc. à effectuer la présentation du projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Gédéon-de Beauce envers l'Aréna Marcel Dutil inc. à payer la part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce désigne madame Erika Ouellet directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2020-02-25 8.1 Appel d'offres pour le carburant diesel

Attendu qu'il y a analyse des besoins de la Municipalité;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil abroge le processus d'appel d'offre sur invitation et qu'elle procède de gré à gré auprès du Groupe Énergie Harnois pour la période débutant le 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-02-26 8.2 Étude CAPCHA – Complexe St-Louis

Attendu qu'il y a une clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA);

Attendu que c'est un service d'aide-conseil qui accompagne les propriétaires de maisons anciennes ainsi que les comités consultatifs d'urbanisme des municipalités dans 8 MRC en Chaudière-Appalaches;

Attendu que les Municipalités peuvent avoir recourt à ce service pour leurs bâtiments;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil dépose une demande d'analyse pour le Complexe St-Louis pour les projets suivants;

- Réfection de la toiture :
- Restauration des fenêtres et amélioration d'isolation :
- Analyse de l'état du salage.

Que le conseil autorise la dépense de 100 \$ pour les frais de dépôt et de 25 \$ l'heure pour la visite et le rapport de l'architecte attiré au dossier.

Adopté à l'unanimité

8.3 Détecteur de monoxyde électrique

Point non traité

2020-02-27 **8.4 Étude hydraulique 13^e Rue Sud**

Attendu les travaux projetés de la réfection de la 13^e Rue Sud;

Attendu que le pluvial se déverse dans un fossé sous la responsabilité du Ministère du Transport du Québec (MTQ);

Attendu que les travaux nécessitent une permission de voirie du MTQ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de retenir les services de WSP selon l'offre de service du 5 décembre 2019 afin de faire l'étude hydraulique des travaux projetés au montant forfaitaire de 2 700 \$ avant taxes;

Que le rapport de l'étude sera remis au MTQ lors de la demande de permission de voirie.

Adopté à l'unanimité

2020-02-28 **8.5 Mandat plan et devis 4^e Rue Sud**

Attendu les travaux projetés de la réfection de la 4^e Rue Sud;

Attendu que les travaux nécessitent des plans et devis;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de retenir les services de WSP tel que soumissionné au montant de 17 500 \$ avant taxes;

Adopté à l'unanimité

2020-02-29 **8.6 Mandat plan et devis 13^e Rue Sud**

Attendu les travaux projetés de la réfection de la 13^e Rue Sud;

Attendu que les travaux nécessitent des plans et devis;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de retenir les services de WSP tel que soumissionné au montant de 14 200 \$ avant taxes;

Adopté à l'unanimité

9 Personnel

2020-02-30 **9.1 Organisation municipale en sécurité civile – remplacement de résolution 2019-11-243**

Attendu que la municipalité, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur son territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil a mis en place une organisation municipale de la sécurité civile en novembre 2019 par le biais de la résolution 2019-11-243;

Attendu le départ de monsieur Olivier Bélanger;

Pour ces motifs, il est proposé par Christian Bégin, appuyé par Claude Deblois, et unanimement résolu de remplacer la résolution 2019-11-243; :

Que madame Emmanuelle Quirion soit comme membre de l'organisation municipale de la sécurité civile en tant que responsable de la communication;

Que la liste suivante est la version à jour des membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et des fonctions qu'ils occupent:

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Erika Ouellet
Responsable de la mission Administration	Kim Lachance
Responsable de la mission Communication	Emmanuelle Quirion
Mission opérations incendie	François Trudel
Mission opérations voirie	Mathieu Carrier
Mission eau potable	Samuel Tardif
Mission Services aux personnes sinistrées	Anne Bisson

Cette résolution remplace toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

2020-02-31 **9.2 Inscription congrès Techniques Sans Tranché 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'autoriser l'inscription au congrès de Mathieu Carrier et Samuel Tardif au congrès qui aura lieu le 25 février 2020 à Saint-Hyacinthe.

Adopté à l'unanimité

2020-02-32 **9.3 Inscription congrès ADMQ 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Il est résolu d'autoriser l'inscription au congrès de la directrice générale au montant 555\$ taxes en sus qui aura lieu le 17,18 et 19 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

10 Loisirs et Culture

2020-02-33 **10.1 Symposium 2020 – demande d'utilisation cuisine et salle de conseil**

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que l'accès à la cuisine du Complexe Saint-Louis et la salle de conseil est offert gracieusement pour la tenue du Symposium;

Que le conseil autorise un don de 100 \$ pour la tenue des activités organisées par le Comité du Centre Multi-Arts, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-190-00-996-00 du budget 2020.

Adopté à l'unanimité

2020-02-34 **10.2 Défi Challenge 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'autoriser le passage de Défi challenge Québec sur la route 204 le 15 mai 2020 entre 20h00 et 22h00.

Adopté à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion.

12 Divers

12.1 Fil Aréna

13 2^e Période de question

2020-02-35 14 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de lever la séance. (19h30)

Adopté à l'unanimité

Président :

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :